



Champdôtre
CHAMPDOTRE
42 Grande Rue
21130 CHAMPDOTRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°19/2022

OBJET : ARRETE DE CIRCULATION CHEMIN DU MOULIN - BRANCHEMENT SAUR

Nous, Maire de la Commune de CHAMPDOTRE ;
Vu le code de la route ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière— huitième partie— signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;
Vu la demande d'arrêté de police de l'entreprise ETM Agence Pascal GUINOT domiciliée à Barges (21) en date du 25 mai 2022 dans le but de réaliser un branchement AEP + EU pour le compte de la SAUR au Chemin du Moulin ;
Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux sur le territoire de la commune de CHAMPDOTRE,
Considérant que la section concernée est située en agglomération.

ARRÊTE

Article 1er : Du 1^{er} juin 2022 au 10 juin 2022, la circulation sera alternée Chemin du Moulin.
La circulation sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ETM Agence Pascal GUINOT. La maintenance du dispositif sera assurée par cette même entreprise.

Article 3 : L'entreprise ETM Agence Pascal GUINOT affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée par le dispositif pendant toute la durée de la réglementation.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. le Maire de CHAMPDOTRE est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

M. Je Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or, BD Joffre - Dijon



Fait à CHAMPDOTRE
Le 31/05/2022
Le Maire,
Jean-Louis LAGUERRE